

Verneuil. Il a lu plusieurs fois le livre de M. Lucas-Championnière, il n'y a pas trouvé ce qu'il eût voulu; les idées anciennes y sont beaucoup trop mises de côté. Les pansements que l'on faisait tous les jours chez les opérés du temps de Broussais sont devenus plus rares; puis on a eu recours à l'alcool, à l'iode, comme je le préconisais dans le mémoire que je publiais en 1855, afin de prévenir l'infection purulente; puis encore on servit de l'iodoforme, du chloroforme, etc.; enfin est arrivé l'acide phénique qui a donné des résultats analogues à ceux des autres agents antiseptiques.

Si donc j'ai tenu à présenter à la Société l'histoire de cette question, c'est que l'on fait beaucoup trop bon marché des travaux d'origine française pour en reporter tout l'honneur à Lister, qui n'a que le mérite d'avoir étendu la méthode antiseptique. L'acide phénique n'est qu'un antiseptique de plus; dans quelques mois ou quelques années nous en découvrirons d'autres. L'acide phénique n'est pas une panacée universelle: de plus, il n'est pas un médicament si innocent que l'on n'ait eu des intoxications; c'est un poison violent avec lequel, par de simples frictions le long de la colonne vertébrale, on est parvenu à tuer des chevaux.

M. Lucas-Championnière maintient que tout ce qui vient d'être dit par M. Boinet, relativement aux pansements antiseptiques, se trouve dans son livre.—*Le Praticien.*

—

A propos des influences que les états constitutionnels exercent sur le pronostic de la Kélotomie.—M. le professeur VERNEUIL.—Les états constitutionnels jouent un rôle considérable dans le pronostic des opérations de hernie étranglée et c'est à peine cependant si ce sujet a été effleuré, en passant, par quelques rares auteurs. Je me souviens qu'en 1868, M. Panas, à la société de chirurgie, rendait compte de sa statistique d'opération de Kélotomie fit incidemment la déclaration suivante: "Je n'ai pas fait entrer ici et ligne de compte les malades alcooliques, car tout le monde sait combien rarement ces opérations réussissent chez eux." Et mon collègue avait parfaitement raison.

Il est également vrai qu'on a décrit sous le nom d'étranglement algide une forme d'accidents considérés comme tellement funestes qu'après Malgaigne on ne croyait généralement pas devoir les opérer. Mais qu'est-ce que ce refroidissement algide qui accompagne les étranglements, sinon un symptôme de certains états constitutionnels que l'expérience nous dit se trou-